

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice



Note de Présentation du Rapport Initial de la République Islamique de Mauritanie sur la mise en œuvre de la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Présentée par Son Excellence MOHAMED ABDALLAHI OULD KHATTRA
Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire
et aux Relations avec la Société Civile

50^{ème} session du Comité Contre la Torture
Genève, 08 Mai 2013

Monsieur le Président ;

Mesdames, Messieurs les membres du Comité ;

Au nom du gouvernement de la République islamique de Mauritanie, je tiens tout d'abord à vous adresser mes vives félicitations pour les efforts considérables accomplis par votre organe dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la torture et les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En dépit de la persistance de la pratique de la torture dans certaines parties de notre planète, vos recommandations conclusives, vos orientations et vos conseils aux Etats parties à la convention contre la torture ont largement contribué à prévenir cette pratique inhumaine, interdite et incriminée par les principaux traités internationaux relatifs aux Droits de l'homme, principalement la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et le protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Monsieur le Président ;

La Mauritanie se réjouit de la présentation, de son premier rapport, sur la mise œuvre des dispositions de la Convention contre la torture ratifiée en 2004 et réitère son attachement aux idéaux, principes et valeurs contenus dans les instruments juridiques internationaux des droits de l'Homme auxquels elle est partie.

Elle se félicite, par la même occasion, de la possibilité qui lui est offerte d'engager un dialogue constructif avec le Comité ainsi qu'avec les autres organes des traités des Nations Unies auxquels, elle a soumis ses rapports, en l'occurrence, le comité des Droits de l'Homme et le Comité pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes.

*Elle s'engage, aussi conformément aux orientations de Son Excellence, le Président de la République, **Mohamed OULD ABDEL AZIZ** à élaborer et à présenter devant les autres comités conventionnels ses rapports en vertu des engagements souscrits.*

Le Rapport initial objet du présent examen, est le fruit d'une large concertation engagée entre les pouvoirs publics, la Commission nationale des Droits de l'Homme et les Organisations de la Sociétés Civile. Il a été élaboré par un comité interministériel technique et ce conformément aux directives du Comité relatives à la compilation des rapports.

Monsieur le Président ;

*Notre pays s'est résolument engagé depuis plus de trois années sous la conduite de Son Excellence, le Président de la République **Mohamed OULD ABDEL AZIZ** dans la voie de la construction d'un nouveau projet de société dont les principaux fondements sont le raffermissement de la démocratie et de l'Etat de droit ,le développement de la justice sociale , la lutte contre la gabegie , l'ancrage de la croissance dans la sphère des populations pauvres, le développement des infrastructures sociales de base et l'implication des femmes et des jeunes dans l'œuvre de construction nationale.*

Aux plans de la prévention et de la lutte contre la torture, la Mauritanie a enregistré d'importants progrès ces dernières années.

Parmi ces progrès, il y'a lieu de citer, principalement :

- 1. L'adoption des réformes constitutionnelles issues du débat politique entre la majorité et l'opposition qui ont consacré dans le texte de la loi fondamentale la torture comme crime contre l'humanité.*
- 2. L'adoption de la loi abrogeant et remplaçant l'ordonnance portant création de la Commission nationale des Droits de l'Homme en 2010 ;*

Ce sursaut législatif a permis à cette institution établie conformément aux Principes de Paris et jouissant du statut A des Institutions Nationales des Droits de l'Homme de mener des visites inopinées dans tous les lieux de privation des libertés (Commissariats de Police, Centres de détentions et Centres de rééducations, etc.).

Plusieurs visites et inspections ont été effectuées par la Commission comme en attestent ses derniers rapports d'activités.

3. *La ratification par la Mauritanie du Protocole facultatif à la Convention contre la torture en 2012;*

L'adhésion à cet important protocole engage notre pays dans la voie de la mise en place d'un Mécanisme National de Prévention de la Torture et l'amorce d'échanges fructueux avec les experts, membres du sous comité pour la prévention de la torture ;

4. *La ratification de la convention internationale pour la protection des droits des personnes contre les disparitions forcées en 2012 ;*

5. *La construction de plusieurs Centres de détention et de rééducation à Nouakchott, Nouadhibou et Aleg ;*

Cette mesure vise à réduire le surpeuplement du Centre de détention de Dar Naim à Nouakchott et à améliorer les conditions de vie des détenus ;

Le développement des activités visant à améliorer la vie en milieu carcéral en termes de nourriture, d'hygiène, de santé et de prévention des actes de torture a constitué un axe majeur de notre politique nationale dans le domaine pénitentiaire;

6. *La sensibilisation des acteurs concernés, principalement ceux des administrations pénitentiaires, de la police, de la justice et de la société civile sur la prévention de la torture ;*

7. *La poursuite des efforts visant l'accélération d'une politique de dépenalisation à travers les grâces répétitives accordées aux détenus par Son Excellence, le Président de la République à différentes occasions.*

Monsieur le Président ;

Au nom de ma délégation, je réitère l'engagement de mon pays en faveur de la Promotion et de la Protection des droits de l'homme en général et de la prévention et l'incrimination de la Torture en particulier.

Permettez – moi de vous présenter les membres de ma délégation, qui se compose de :

- *SE, CHEIH AHMED OULD ZAHAV, Ambassadeur de la Mauritanie auprès de la Suisse et représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève ;*

- *Mr. WAGNE ABDOULAYE IDRISSE, Chargé de Mission à la Présidence de la République ;*
- *Mr. HAIMOUD OULD RAMDAN, Chargé de Mission au Ministère de la Justice ;*
- *Mr. MOHAMED ABDELLAHI OULD TALEB ABEIDY, Directeur de la Formation et de la Réglementation à la Direction Générale de la Sûreté Nationale ;*
- *Mr. CHEIKH TOURAD OULD ABDEL MALICK, Directeur des Droits de l'Homme au Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile.*

Enfin, je ne saurais terminer, sans vous renouveler notre entière disponibilité à engager avec vous Monsieur le Président ainsi qu'avec l'ensemble des membres du Comité un dialogue constructif destiné à prévenir la pratique de la torture et à sanctionner toute acte de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

Je vous remercie.